



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2023 N°67bis
31 août 2023

-Décision du 22 août 2023 fixant le prix des boissons et snacks proposés lors des séances de cinéma solidaires organisées par la Mission Mécénat de Voies navigables de France Au Mas des Canelles à Castanet-Tolosan (31320) le jeudi 31 août 2023 A la Cale de Radoub à Toulouse (31400), le samedi 16 septembre 2023	P 2
-Décision du 22 août 2023 fixant le prix des séances de cinéma solidaires organisées par la Mission Mécénat de Voies navigables de France Au Mas des Canelles à Castanet-Tolosan (31320) le jeudi 31 août 2023 A la Cale de Radoub à Toulouse (31400), le samedi 16 septembre 2023	P 4
-Décision du 22 août 2023 fixant le prix des produits solidaires jusqu'à fin décembre 2023 pour les événements organisés par la Mission Mécénat de Voies navigables de France ou les événements auxquels la Mission Mécénat participe	P 5

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



DÉCISION

fixant le prix des boissons et snacks proposés lors des séances de cinéma solidaires organisées par la Mission Mécénat de Voies navigables de France

**Au Mas des Canelles à Castanet-Tolosan (31320) le jeudi 31 août 2023
A la Cale de Radoub à Toulouse (31400), le samedi 16 septembre 2023**

Le Directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment les articles, R. 4312-12, R. 4313-14 et R. 4316-11,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration n°01/2014 du 20 mars 2014, modifiée, portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur général,

DÉCIDE

Article 1

Le prix des « boissons et petits creux » proposés lors des séances de cinéma solidaires, organisée par la Mission Mécénat de VNF, au Mas des Canelles à Castanet-Tolosan (31320), le jeudi 31 août 2023 et à La cale de Radoub à Toulouse (31400), le samedi 16 septembre 2023.

Boissons :

- Coca-cola (50 cl) ; Fuze-Tea (50 cl) : 3€
- Eau minérale (50cl) : 2 €

Petit creux Sucré

- Dragibus(45g) ; Haribo pik (45 g) : 1,50 € le sachet ou 2 € les deux
- Kinder Bueno ; Kit Kat : 2,50 €

Petit creux Salé

- Chips Lays Nature : 2€
- Pringles Nature ou Paprika : 3 €
- Sandwichs Brie de Meaux (AOP) roquette ; Jambon beurre : 5 €

L'intégralité de la recette sera affectée à la replantation du canal du Midi.

Article 2

Cette décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 22 août 2023.

Le Directeur général,

Signé

Thierry GUIMBAUD.



DÉCISION

**fixant le prix des séances de cinéma solidaires
organisées par la Mission Mécénat de Voies navigables de France**

**Au Mas des Canelles à Castanet-Tolosan (31320) le jeudi 31 août 2023
A la Cale de Radoub à Toulouse (31400), le samedi 16 septembre 2023**

Le Directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment les articles, R. 4312-12, R. 4313-14 et R. 4316-11,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration n°01/2014 du 20 mars 2014, modifiée, portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur général,

DÉCIDE

Article 1

Le prix de la séance de cinéma solidaire, organisée par la Mission Mécénat de VNF, est fixé :

- à 11 € tarif adulte et 8 € tarif pour les moins de 12 ans au Mas des Canelles à Castanet-Tolosan (31320), le jeudi 31 août 2023 ;
- à 11 € tarif réduit et 8 € pour les moins de 18 ans et chômeurs à La cale de Radoub à Toulouse (31400), le samedi 16 septembre 2023.

L'intégralité de la recette sera affectée à la replantation du canal du Midi.

Article 2

Cette décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 22 août 2023.

Le Directeur général,

Signé

Thierry GUIMBAUD.



DÉCISION

fixant le prix des produits solidaires jusqu'à fin décembre 2023 pour les événements organisés par la Mission Mécénat de Voies navigables de France ou les événements auxquels la Mission Mécénat participe.

Le Directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment les articles, R. 4312-12, R. 4313-14 et R. 4316-11,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration n°01/2014 du 20 mars 2014, modifiée, portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur général,

DÉCIDE

Article 1

Le prix des produits solidaires est fixé comme suit :

Affiches

- Marcel TravelPosters (50 x 70 cm) : 29 €

Livres

- Canal du Midi, L'eau et les siècles : 35 €
- Violette Mirgue, Le trésor du canal du Midi : 13 €

CD

- Nougaro, Autour de Minuit : 15 €

L'intégralité de la recette sera affectée à la replantation du canal du Midi.

Article 2

Cette décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 22 août 2023.

Le Directeur général,

Signé

Thierry GUIMBAUD.